

NOTE DE SERVICE

- AUX :** Doyens et vice-doyens des études supérieures
Vice-recteurs et vice-recteurs associés à la recherche
- C.C. :** Personnes-ressources pour les bourses postdoctorales Banting dans les universités
Agents de liaison pour les bourses dans les universités
Responsables des subventions de recherche dans les universités
Peggy Borbey, directrice générale du Secrétariat Vanier-Banting
Serge Villemure, directeur, Direction des subventions de recherche et bourses, CRSNG
Valérie Laflamme, directrice par intérim, Portefeuille de la formation en recherche, CRSH
- DE :** Julie Conrad, gestionnaire, Programmes Vanier-Banting et bourses des IRSC
- DATE :** 13 avril 2016
- OBJET :** Mise à jour sur le programme et lancement du concours 2016-2017 de bourses postdoctorales Banting (BP Banting)

Prière de transmettre aux personnes de votre établissement à qui cette information pourrait être utile.

Le concours de bourses postdoctorales Banting 2016-2017 est lancé! Cette note de service a pour but de vous informer des nouvelles du programme pour le présent concours.

I) Calendrier du concours 2016-2017 pour les BP Banting

Le calendrier du concours est semblable à celui du dernier concours. Vous trouverez ci-dessous certaines dates importantes :

	BP Banting
Lancement du concours	13 avril 2016 : Affichage de la documentation mise à jour sur le site Web du programme et activation de RechercheNet (système électronique de présentation des demandes)
Date limite de présentation des demandes	21 septembre 2016, 20 h (HAE)
Date prévue de l'avis de financement	2 février 2017

II) Nouvelles du Programme de BP Banting

NOUVEAU : Critères d'admissibilité révisés

Période d'admissibilité applicable à l'obtention du diplôme :

1. La période d'admissibilité applicable à l'obtention du diplôme a été prolongée jusqu'au dernier jour avant la date acceptable de début de la bourse (30 septembre 2017).
2. Dans le cas des professionnels de la santé qui ont suivi une formation clinique non liée à la recherche pour l'obtention d'un diplôme (résidence, etc.), la période d'admissibilité peut être prolongée de la durée de cette formation.

NOUVEAU : Changements apportés aux exigences relatives à la demande

Exigence d'un répondant indépendant

Dans toutes les demandes, au moins un des trois répondants invités doit être un répondant indépendant. Ce dernier ne peut pas :

- être un parent, ou un ami proche, ou avoir une relation personnelle avec le candidat;
- être susceptible de réaliser un gain si la demande est financée;
- être affilié à l'établissement actuel ou proposé du candidat;
- être affilié au candidat sur le plan professionnel pour les motifs suivants (entre autres) :
 - il est le directeur de recherche ou le stagiaire du candidat,
 - il a collaboré, publié ou partagé des fonds avec le candidat ou a comme projet de le faire dans un avenir immédiat.

RAPPEL — Admissibilité du thème (domaine de recherche)

Le candidat et son directeur de recherche doivent réfléchir attentivement au comité de sélection qui devrait évaluer la demande. Pour de plus amples renseignements, consultez le [Guide de présentation des demandes - Tâche 6 Préciser le domaine de recherche](#). En cas de doute, veuillez faire parvenir un courriel à banting@researchnet-recherchenet.ca en prenant soin d'y joindre un résumé d'une page de la recherche proposée pour obtenir des éclaircissements.

RAPPEL — Déclaration du directeur de recherche : appui des établissements

Étant donné la nature concurrentielle du programme, et son rôle en tant que premier programme postdoctoral au Canada, il est très important que les établissements énoncent clairement le soutien qui sera accordé au candidat. Il faudra expliquer en quoi ce soutien va-t-il au-delà de celui obtenu par le détenteur d'une bourse postdoctorale courante. Ce soutien devra être raisonnable et approprié pour l'établissement et répondre aux besoins du candidat et de la recherche proposée. Ce problème a été soulevé lors de la récente [évaluation](#) du programme Banting. Dans le cadre du processus d'établissement du rapport de fin de subvention Banting, des questions seront prévues pour confirmer que le financement annoncé dans la demande a bel et bien été versé au boursier Banting pendant la période de la bourse.

RAPPEL – Approbation de l'établissement : sélection et diversité

Étant donné la nature concurrentielle du programme, nous tenons à vous rappeler de continuer à être très sélectifs lorsque vous appuyez la demande d'un candidat. Ainsi, nous pourrons ensemble assurer la qualité des candidatures, de sorte que le programme soutienne les boursiers postdoctoraux de calibre mondial appelés à devenir les prochains chefs de file en recherche.

On encourage les candidats à présenter des demandes dans tous les domaines de recherche et dans les deux langues officielles. En outre, il faut veiller à assurer l'équité entre les sexes dans le processus d'approbation.

RAPPEL – Recrutement à l'international

Étant donné l'objectif du programme d'attirer des boursiers postdoctoraux au Canada, nous vous encourageons à appuyer la candidature de nouveaux étudiants étrangers. Votre collaboration est primordiale pour bâtir une solide réputation pour le Programme de BP Banting, à celle de bourses parmi les plus valorisées, prestigieuses et convoitées au Canada.

RAPPEL – Mobilité et choix de l'établissement d'accueil

Tous les candidats doivent justifier clairement le choix de l'établissement et du directeur de recherche, et mettre en évidence les avantages qu'ils comptent retirer de ce choix quant à la réalisation de leurs aspirations professionnelles. S'ils se trouvent déjà à l'établissement d'accueil proposé, les candidats doivent justifier la décision de rester au même endroit. Il devrait y avoir une corrélation directe entre la solidité de la justification et le temps déjà passé à l'établissement en question. Dans des circonstances exceptionnelles seulement, une BP Banting pourra être accordée à un candidat qui demeure au même établissement ou dans le même milieu de recherche où il a obtenu son doctorat, ou l'équivalent, ou son diplôme de professionnel de la santé.

MESURE À PRENDRE – Signataire unique pour les lettres d’approbation des établissements

Dans le cadre du processus de présentation des demandes de BP Banting, chaque établissement doit fournir le nom de la personne chargée de signer les lettres d’approbation pour l’établissement (soit le recteur ou l’équivalent ou un délégué unique). Cette information doit être transmise au responsable du programme à Banting@cihr-irsc.gc.ca au plus tard le **1^{er} septembre 2016**. Cela nous permettra de nous assurer que les demandes provenant de votre établissement ont bel et bien été approuvées par la seule personne qui en a le pouvoir.

Pour de plus amples renseignements sur des établissements d’accueil particuliers, visitez le [site Web des BP Banting](#).